

DEPARTEMET
des VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
D'EPINAL-OUEST

Commune
D'UXEGNEY

Commune d'UXEGNEY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2016

Commune de moins de 3.500 habitants

L'an deux mil seize, le jeudi vingt huit avril à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'UXEGNEY en séance publique sous la présidence de M. Philippe SOLTYS, Maire.

ETAIENT PRESENTS (17) :

MM. SOLTYS – DEPRUGNEY – MENNEZIN - BLOND – CLAULIN – AUBERT - DEMANGE
GIACOMETTI – MATHIS – Mmes POUSSARDIN - BARTHEL – JOUANIQUE – LANGLOIS
MONTAIGNE - SCHERMANN – SEYER – THIERY.

ETAIT EXCUSE (1) : M. RUGGERI (pouvoir à Mme BARTHEL).

ETAIT ABSENT (1) : Mme MARCHAL.

Mme Véronique THIERY a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur Nicolas AUBERT a rejoint la séance à 18h10 et a participé aux délibérations à partir de la délibération n°35/2016.

Le quorum étant atteint, les décisions suivantes ont été prises au cours de la séance :

34/2016 - AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE RUE DES FORTS – DEMANDE DE DOTATION PARLEMENTAIRE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant des crédits alloués au budget primitif 2016 pour la réalisation d'une liaison douce rue des Forts et propose de solliciter une aide financière exceptionnelle au titre des dotations parlementaires auprès de Monsieur Jackie PIERRE, Sénateur des Vosges.

Sur proposition de son Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, SOLLICITE une aide financière au titre des dotations parlementaires auprès de Monsieur Jackie PIERRE, Sénateur des Vosges pour la réalisation d'une liaison douce rue des Forts. ARRETE le montant prévisionnel du programme à 10.235,00 € H.T., soit 12.282,00 € TTC PRECISE que le programme ne fait l'objet d'aucune autre demande d'aide financière :

ETABLIT le plan de financement comme suit :

Autofinancement _____ 5.117,00 €

FONDS PARLEMENTAIRES : taux 50 %

Dépense éligible : 10.235,00 € H.T. _____ 5.118,00 €

PRECISE que les travaux seront réalisés en 2016 et que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

35/2016 - TRAVAUX SECURITAIRES RUE DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci s'est prononcé favorablement pour l'acquisition de la maison des conjoints CHILTE, sise rue de la Mairie, le 10 mars dernier,

afin d'y réaliser le troisième volet d'un programme de travaux visant à l'amélioration de la sécurité rue de la Mairie.

Il précise que ce programme est potentiellement éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, comme l'ont été les deux précédents.

Sur proposition de son Maire, Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la réalisation du troisième volet du programme d'amélioration de la sécurité rue de la Mairie.

ARRETE le montant prévisionnel du programme, acquisition mobilière comprise, à 33.600,00 € H.T., 36.000,00 € TTC.

SOLLICITE à cet effet l'aide financière de l'Etat au titre de la D.E.T.R. :

DONNE à ce programme la priorité 1.

ETABLIT le plan de financement comme suit :

Autofinancement _____ 20.160,00 €

DOTATION EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX: taux 40 %

Dépense éligible : 33.600,00 € H.T. _____ 13.440,00 €

PRECISE que les travaux seront réalisés en 2016-2017 et que les premiers crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

36/2016 - TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX 2016 AU TITRE DE L'ACCESSIBILITE – DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est engagée sur un agenda d'accessibilité pour la mise aux normes des bâtiments communaux sur 3 ans, de 2016 à 2018. Monsieur le Maire précise que le volet 2016 de cet agenda prévoit des travaux à hauteur de 17.245,83 € H.T., soit 20.695 € TTC.

Il précise que ces travaux sont potentiellement éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Sur proposition de son Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la réalisation des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux prévus à l'AD'Ap pour l'année 2016 pour un montant de 17.245,83 € H.T., 20.695 € TTC.

SOLLICITE à cet effet l'aide financière de l'Etat au titre de la D.E.T.R. :

DONNE à ce programme la priorité 2.

ETABLIT le plan de financement comme suit :

Autofinancement _____ 10.347,83 €

DOTATION EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX : taux 40 %

Dépense éligible : 17.245,83 € H.T. _____ 6.898,00 €

PRECISE que les travaux seront réalisés en 2016 et que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

37/2016 - ADMISSION EN NON-VALEUR :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'état des restes à recouvrer que lui a adressé Madame Sylvie DIEUDONNE, comptable public à la trésorerie EPINAL-POINCARE.

Après avoir étudié les éléments transmis par Madame Sylvie DIEUDONNE et entendu les explications de Monsieur le Maire sur les démarches engagées pour tenter de recouvrer les créances concernées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE l'admission en non-valeur des créances suivantes concernant la période 1998 à 2011 :

Exercice	Nom du débiteur	Objet du titre	Reste à recouvrer
1998	COSTER Cédric	Location SFD	260,02
2000	TARANTINO Piéto	Cantine-garderie	38,79
2000	TARANTINO Piéto	Cantine-garderie	27,66
2000	TARANTINO Piéto	Cantine-garderie	46,71
2000	TARANTINO Piéto	Cantine-garderie	8,28
2000	TARANTINO Piéto	Cantine-garderie	56,66
2000	TARANTINO Piéto	Cantine-garderie	50,05
2001	DMP CHAUFFAGE	Pub bulletin 2001	53,35
2003	CHAMBRIN Suzanne	Taxe de remembrement	5,98
2003	MERCIER Fabien	Cantine-garderie	0,93
2004	CHAMBRIN Suzanne	Taxe de remembrement	5,98
2004	SALDAGO Sandra	Cantine-garderie	10,5
2004	SALDAGO Sandra	Cantine-garderie	5,25
2004	VINCENT Emile	Taxe de remembrement	5,98
2005	ADAM Martine	Patinoire	4,6
2005	ADAM Martine	Patinoire	9,2
2005	MARITAL Karen	Cantine-garderie	38,2
2005	MERCIER Fabien	Piscine CEL	19,5
2005	RAVERY Jean-Pierre	Acpte location SFD	142,5
2005	RAVERY Jean-Pierre	Solde location SFD	328,52
2007	BROCAR Marie-Paule	Taxe de remembrement	9,78
2007	DUC Madeleine	Taxe de remembrement	7,02
2007	FEVE Gisèle	Atelier Cirque	12
	SCP GRANDMAIRE GOURBEYRE		
2007	GANTOIS	Taxe de remembrement	5,98
2007	JL MANUFACTURE	Acpte location SFD	122,5
2008	DUC Madeleine	Taxe de remembrement	7,02
2008	DURAND Michel	Taxe de remembrement	5,98
	SCP GRANDMAIRE GOURBEYRE		
2008	GANTOIS	Taxe de remembrement	5,98
2008	LEIBRE Jacques	Solde location SFD	189
2008	LEIBRE Jacques	Vaisselle location SFD	0,72
2009	CHARLES Alain	Taxe de remembrement	9,57
2009	CHARLES Suzanne	Taxe de remembrement	149,96
2009	DUC Madeleine	Taxe de remembrement	9,57
2009	JAPIOT Denis	Taxe de remembrement	9,57
2009	MAITRE BEAU	Taxe de remembrement	9,57
2011	MAITRE GUILLAUME J-Pierre	Taxe de remembrement	163,19
	TOTAL		1836,07

DECIDE que la somme de 1.836,07 € fera l'objet d'un mandatement à l'article 654 du budget communal.

CHARGE le Maire des formalités à accomplir.

38/2016 -CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE-MEDIATHEQUE : PENALITES AUX ENTREPRISES :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Cahier des Clauses Administratives Générales relatif aux marchés attribués pour la construction de l'ensemble Groupe Scolaire/Médiathèque précisait, dans son article 4.3.1.2 , les modalités des pénalités infligées aux entreprises pour absence aux réunions de chantier dont la gestion est assurée par l'OPC.

A l'issue du chantier, après réunion entre la maîtrise d'ouvrage, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, un accord est intervenu pour appliquer les pénalités consécutives à ces absences aux réunions de chantier.

Monsieur le Maire précise que les pénalités doivent faire l'objet d'une validation par le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 DECIDE de ne pas maintenir les pénalités provisoires, celles-ci seront donc reversées aux entreprises concernées.

VALIDE ainsi qu'il suit les montants des pénalités dues au titre des absences aux réunions de chantier :

DEFINITION DU LOT	ENTREPRISE	Montant forfaitaire de la pénalité pour absence à une réunion de chantier	Nombre d'absence	Montant de la pénalité
LOT 1 - TERRASSEMENT	EIFPAGE TRAVAUX PUBLIC	100 €	3	300 €
LOT 2 A - COLONNES BALLASTEES	KELLER	100 €	1	100 €
LOT 2 B - GROS ŒUVRE	PIERRE B	100 €	4	400 €
LOT 3 - CHARPENTE & OSSATURE BOIS	ACMB PETITDEMANGE	100 €	0	0 €
LOT 4 - ETANCHEITE - VEGETALISATION - COUVERTURE	COUVRACIER	100 €	6	600 €
LOT 5 - MENUISERIE EXTERIEURE BOIS	COUVAL	100 €	2	200 €
LOT 6 - OCCULTATION BSO	COUVAL	100 €	0	0 €
LOT 7 - ECHAFAUDAGE- TRAVAUX DE FACADE	JC LOGISTIQUE	100 €	0	0 €
LOT 8 - ISOLATION EXTERIEURE - BARDAGE	BOVE	100 €	12	1.200 €
LOT 9 - SERRUERIE METTALERIE	JOLY ET FILS	100 €	5	500 €
LOT 10 - CLOISONS - FAUX PLAFONDS	FRANCIS BEGARD	100 €	4	400 €
LOT 11 - MENUISERIE INTERIEURE AGENCEMENT	MENUISERIE WUCHER	100 €	0	0 €
LOT 12 - CHAPE CARRELAGE FAIENCE	HADOL CARRELAGE	100 €	3	300 €
LOT 13 - REVETEMENT SOL PVE	HADOL CARRELAGE	100 €	0	0 €
LOT 14 - PARQUET SUR CHANT	SINGER	100 €	1	100 €
LOT 15 - PEINTURES	FRANCIS BEGARD	100 €	0	0 €
LOT 16 - NETTOYAGE MISE EN SERVICE	QUALIPRO SERVICE	100 €	0	0 €
LOT 17 - ELECTRICITE	FMT DIVOUX	100 €	8	800 €
LOT 18 - ASSAINISSEMENT	BOULAY TP	100 €	0	0 €
LOT 19 - SANITAIRE	IMHOFF	100 €	10	1.000 €
LOT 20 - CHAUFFAGE VENTILATION	IMHOFF	100 €	0	0 €
LOT 21 - ESPACES VERTS -	PERNOT DU BREUIL	100 €	1	100 €

Total des pénalités : 6.000,00 €

CHARGE Monsieur le Maire de faire réaliser les écritures comptables correspondantes au titre du budget 2016.

39/2016 - AMENAGEMENT DE L'IMPASSE DE LA RUE DES FORGES – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les crédits alloués au titre du budget primitif 2016 au programme d'aménagement de l'impasse de la rue des Forges.

Il rappelle qu'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée avec le SIADU pour les travaux relatifs à l'assainissement.

Il précise que le programme pourrait faire l'objet d'une aide financière de la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine au titre du plan régional de soutien à l'investissement et du Conseil Départemental des Vosges.

Sur proposition de son Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RAPPORTE sa délibération n°29/2016 du 14 Avril 2016

DECIDE de la réalisation en 2016 du programme d'aménagement de l'impasse de la rue des Forges : trottoirs, éclairage public, bande de roulement, assainissement.

ARRETE le montant prévisionnel du programme à 43.000,00 € H.T.,

PRECISE que le programme ne fait pas l'objet d'un financement au titre de la D.E.T.R.,

SOLLICITE à cet effet l'aide financière de la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine au titre du plan régional de soutien à l'investissement et du Conseil Départemental des Vosges :

ETABLIT le plan de financement comme suit :

Autofinancement _____ 21.145,00 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES : taux 12 %

Dépense éligible : 43.000,00 € H.T. _____ 5.160,00 €

REGION : taux 20 %

Dépense éligible : 43.000,00 € H.T. _____ 8.600,00 €

SIADU : remboursement de 100 % des dépenses d'assainissement _____ 8.095,00 €

PRECISE que les travaux seront réalisés en 2016 et que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

40/2016 - DENOMINATION DE RUE ET CLASSEMENT DE L'IMPASSE DE LA RUE DES FORGES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL :

Le Maire rappelle que les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique.

Il rappelle également que dans le cadre du budget 2016, celui-ci a ouvert des crédits pour mener à bien un programme d'aménagement du chemin d'exploitation n° 36.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de classer cette voie dans la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales

sont prononcés par le conseil municipal, dans ce cas sans qu'il y ait lieu de procéder à une enquête publique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention,

DECIDE de dénommer le chemin d'exploitation n° 36 : **Impasse de la rue des Forges.**

DECIDE le classement dans le domaine public communal de l'impasse de la rue des Forges sur toute sa longueur soit 58 m (sur une largeur de 7 m).

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale à caractère de rue et des documents cadastraux.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 18h30.

A UXEGNEY, le 02 Mai 2016
Le Maire,
Philippe SOLTYS


